



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19
Site : www.lusignan.fr - courriel lusignan@cg86.fr

N° de délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2013**

Le 24 juin deux mil treize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le 1^{er} juillet 2013 à 19h00.

Le 1^{er} juillet deux mil treize, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Jean-Louis Durand, Marie-Hélène Gautron, René Gibault, Françoise Hacquet, Patrick Hérault, Bernard Jean, Sophie Lancereau, Francine Maringues, Marie-Françoise Pottier, Francis Rogeon, André Sauvion, Gérard Van Praët.

Absents représentés : M^{mes} et MM Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Eric Girard, Pierre Maricourt.

Absents excusés : M^{mes} MM. Priscille Cordier, Claudie Cousin, Yohan Guérin, Christine Pradère, Jean-Pierre Richer.

Madame Marie Hélène Gautron est nommée secrétaire de séance.

Objet : Dossier du marché de la mise en valeur de la porte occidentale de la cité de Lusignan

Présentation du dossier de marché

Monsieur le Maire présente le dossier de marché concernant la mise en valeur de la porte occidentale de la cité de Lusignan.

Il rappelle que les travaux porteront sur la réhabilitation du pont, des murs de contrescarpe, la création de parapets, d'un pavage et d'un caniveau en pierre ainsi qu'un travail de piquetage et de curage des tours nord et sud.

L'estimatif de ces travaux a été fixé par le Cabinet d'Architecture R&C associés représenté pour ces travaux par Monsieur Raphaël Chouane (domicilié 13-14 Place de la Libération, 79150 Argenton les Vallées) à un montant total H.T de 583 608.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les dispositions techniques de l'avant-projet qui lui ont été soumises par le Cabinet R&C associés, maître d'œuvre de cette opération.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien le projet.
- d'approuver le dossier de marché (DCE) et la procédure de consultation : « procédure adaptée » (articles 28 du code des marchés publics).

L'avis d'appel d'offres sera lancé le mardi 2 juillet 2013.

Objet : Convention entre la Commune et le SIVEER

Monsieur le Maire rappelle que le SIVEER exécutera en fin d'année des travaux d'assainissement rue de Chypre (dans sa partie entre la rue de la Fée Mélusine et l'hôpital). A ce titre, il précise que le réseau est unitaire ; il collecte les eaux pluviales qui sont de compétence communale.

La convention fixe le montant de la participation à 55% du montant de l'opération du réseau unitaire.

Le montant estimatif des travaux de réseau unitaire est de 100 000 € HT ; la participation de la commune est donc de 55 000 €.

Objet : Projet d'aménagement de la Forêt communale du Grand Parc présenté par l'Office National des Forêts.

Monsieur André Sauvion, Adjoint au Maire, en charge de la Forêt communale du Grand Parc, présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la forêt communale rédigé par l'Office National des Forêts pour la période 2013 à 2032.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale du Grand Parc établi par l'Office National des Forêts, en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après délibération,

le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Objet : Demande d'avis du Conseil Municipal sur le projet de construction d'un parc Éolien sur les communes de Cloué et Coulombiers

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne concernant le projet de construction d'un parc de sept éoliennes sur les communes de Cloué et Coulombiers.

Conformément à la Loi Grenelle 2 et plus particulièrement l'article 90-XI, les communes et établissements de coopération intercommunale limitrophes au périmètre des projets éoliens doivent être consultés pour avis.

Après avoir analysé le dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émettent un avis favorable à ce projet.

Objet : Mise à bail du commerce de Boucherie Charcuterie Traiteur situé 1, Place Isabelle d'Angoulême.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de candidature de Monsieur et Madame Jean-Michel BRUNAUD (domiciliés 8bis rue des Blanchettes, 16000 Angoulême) candidats pour louer le commerce ci-dessus défini.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter cette candidature selon les modalités suivantes :

- Location du commerce situé 1 Place Isabelle d'Angoulême - 86600 Lusignan, à compter du 1^{er} octobre 2013, pour un montant mensuel HT (non réévalué annuellement) de 500.00 € pour une période de 3 années se finissant le 30 septembre 2016.
- A compter du 1^{er} octobre 2016, le loyer est porté à 1 000.00 € HT et sera réévalué conformément aux modalités de réévaluation des baux commerciaux.
- Monsieur et Madame Jean- Michel Brunaud sont autorisés à prendre possession des lieux à compter du 1^{er} août 2013 afin de procéder au déménagement et à l'installation du matériel nécessaire à la reprise d'activité.
- Le bail commercial sera rédigé par Maître Meunier, Notaire à Lusignan, et les frais seront pris en charge par la commune.

Objet : Mise à bail du logement situé 8 bis rue Carnot à Lusignan

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé, en accord avec la Direction Générale des Finances Publiques, de reprendre le logement précédemment attaché à la Trésorerie. Ce logement est situé pratiquement en face du Commerce Place Isabelle d'Angoulême.

Dans le cadre de la reprise du commerce, Monsieur le Maire propose de louer ce logement aux repreneurs, Monsieur et Madame Jean-Michel Brunaud, pour un montant de loyer mensuel de 500.00 €, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Objet : Numérotation de la zone d'activité de la Geoginière

Les membres du Conseil Municipal décident de procéder à la numérotation des parcelles de la zone de la Geoginière comme suit :

- Parcelle cadastrée	G 633	N°1
- Parcelle cadastrée	G 521	N°2
- Parcelle cadastrée	G 572	N°3 et N°4
- Parcelle cadastrée	G 574	N°5
- Parcelle cadastrée	G 666	N°6
- Parcelle cadastrée	G 718	N°7
- Parcelle cadastrée	G719 et G 664	N°8
- Parcelle cadastrée	G 637	N°9
- Parcelle cadastrée	G 566	N°10

Objet : Extension du réseau unitaire assainissement rue de Saintonge

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Thierry Viault concernant l'extension du réseau unitaire (245 mètres) permettant la création du futur lotissement sur la zone de Grand Champ.

Après consultation il apparait que le devis présenté est le moins disant pour un montant de 17 365.00 € HT.

Objet : Modification du tracé du GR 655

Monsieur André Sauvion, Adjoint au Maire en charge de la forêt et des chemins, expose qu'à son entrée dans Lusignan, le GR 655 qui correspond au chemin vers Saint Jacques de Compostelle, emprunte une partie de la D 150 entre l'aire des Bastilles et les escaliers de la Promenade de Blossac.

Ce chemin ne présentant aucun intérêt particulier, il est proposé de modifier son tracé par un passage dans la forêt du Grand Parc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification de tracé.
Cette délibération sera transmise au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne pour en informer la fédération en vue de son inscription à la cartothèque de l'IGN.
